
Procès-verbal de la réunion **d'information**
tenue le 27 mars 2020, à compter de 10 h
via Zoom

Présences : 145
(Cela comprend aussi certains employés du SEDR-CSQ.)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Négociation nationale
3. Dernières directives émises par le ministre au réseau de l'éducation
4. Rémunération du personnel enseignant
5. Utilisation du Fonds de résistance syndicale (FRS) pour les situations d'urgence
6. Appel à la solidarité en matière de bénévolat
7. Rappel de la consultation sur l'implication politique de la CSQ
8. Élections au SEDR-CSQ

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents en grand nombre. Il explique le fonctionnement général de Zoom pour faciliter le déroulement de la rencontre. Il mentionne également qu'il a envoyé par courriel tous les documents utiles à la présente rencontre. Rappelons qu'il s'agit d'une réunion d'information et non d'un conseil de déléguées et délégués habituel.

2. **Négociation nationale**

- Contexte et offre de l'état

Martin Hogue résume les points importants au sujet de la négociation nationale. Il rappelle qu'au début de la crise de la Covid-19, le gouvernement avait annoncé que les négociations étaient sur pause jusqu'au 4 avril 2020. Les centrales syndicales avaient approuvé cette décision. Le 15 mars 2020, une réunion des trois centrales, de l'APTS et de la FIQ a été convoquée par le Conseil du Trésor. Le but original de cette rencontre était de trouver des moyens pour aider les travailleurs de la santé. Toutefois, le premier ministre était présent. Malgré le contexte particulier, le gouvernement a proposé de régler tout de suite les négociations en santé en offrant une augmentation salariale équivalente à l'inflation pour les trois prochaines années ainsi que des primes généreuses; la décision devait se prendre rapidement. Après coup, le gouvernement a accepté d'inclure toutes les centrales dans son offre. Rien n'était proposé pour la négociation sectorielle. Le premier ministre tient à tout régler d'ici le 29 mars 2020. (Annexe I)

- ***Contre-proposition de la CSQ***

Martin Hogue mentionne que deux rencontres des présidences de la FSE ont eu lieu. Une réunion du Conseil général des négociations s'est également déroulée de mardi soir à mercredi en fin de journée. Lors de ce CGN, la CSQ a expliqué la contre-proposition qu'elle comptait présenter au gouvernement. Comme la conjoncture économique ne sera assurément pas en notre faveur après la crise, il serait risqué de ne rien faire. Un Info-Négo a été publié par la CSQ. Il regroupe tous les éléments inclus dans la contre-proposition. En résumé, la CSQ demande une prolongation des conventions collectives, mais avec une sécurisation des salaires en lien avec l'inflation sur 2 ans, et non 3 ans. De plus, pour le sectoriel, la CSQ veut s'assurer qu'une enveloppe dédiée permette de régler des éléments prioritaires d'ici le 30 juin 2020, mais que la réelle négociation soit déplacée à plus tard. Finalement, certaines primes temporaires seront demandées, principalement dans le secteur de la santé et pour les services de garde. (Annexe II)

3. **Dernières directives émises par le ministre au réseau de l'éducation**

Martin Hogue résume les dernières directives émises par le ministre pour le réseau de l'éducation. Des documents sur le sujet ont été partagés aux déléguées et délégués. Pour les contenus éducatifs, il n'y a aucune obligation à envoyer du matériel ou des travaux aux élèves. C'est encore totalement optionnel. Le 6 avril 2020, le ministère de l'Éducation rendra disponible une trousse pédagogique qui regroupera des activités clé en main pour le primaire et le secondaire. Tout le personnel sera invité à utiliser la trousse, mais toujours selon la réalité de chacun (enfants à la maison, aidant pour des personnes plus âgées, etc.) Il est également important de rappeler que le ministre demande la consolidation des apprentissages, et non la transmission de nouvelle matière. Pour ce qui est de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, même si la formation à distance est encouragée, il n'y a aucune obligation pour le moment. (Annexe III)

Il n'est toujours pas possible d'aller chercher du matériel dans les écoles, mais des consignes sur le sujet devraient suivre lundi. De nombreuses questions sont posées par les déléguées et délégués. Les membres du comité exécutif répondent à tout ce sur quoi ils ont eu des directives et des informations. Pour les questions plus spécifiques, les déléguées et délégués sont invités à communiquer par courriel avec les membres du comité exécutif et les conseillers syndicaux.

4. **Rémunération du personnel enseignant**

Frédéric Renaud confirme que les enseignants continuent à être rémunérés jusqu'au 1^{er} mai 2020. Les enseignants réguliers et les enseignants à contrat sont payés selon leur pourcentage de tâche; ceux à taux horaire et les suppléants sont payés selon ce qui était déjà convenu à leur horaire. Pour les suppléants, l'assurance-emploi constitue probablement la meilleure option. Les dossiers d'invalidité continuent à être traités comme si les écoles étaient ouvertes. Pour les enseignantes en retrait préventif, les indemnités se poursuivent jusqu'au 13 avril 2020, selon la directive transmise par la CNESST. Le gouvernement a également mis sur pied des programmes d'aide, dont le PCU (prestations canadiennes d'urgence).

5. **Utilisation du Fonds de résistance syndicale (FRS) pour les situations d'urgence**

Les membres du comité exécutif et du conseil d'administration ont décidé d'assouplir les règles pour les prêts du FRS afin d'offrir de l'aide d'urgence sans devoir obtenir de résolution du comité FRS et du conseil d'administration. Cela concerne principalement les enseignants à statut précaire et les suppléants. Des pertes de revenus sont à prévoir et plusieurs membres pourraient se retrouver dans le besoin, soit parce qu'ils sont en attente du premier paiement de l'assurance-emploi, soit parce que l'assurance-emploi ne pourra suffire. Un montant fixe de 250\$ à 500 \$ pourrait être proposé à court terme. Il faudra publiciser le tout et s'assurer que tout soit clair pour les membres : prêt et non don, critères, modalités de remboursement, etc. Un communiqué sera préparé ainsi qu'un formulaire adapté à la situation actuelle.

6. **Appel à la solidarité en matière de bénévolat**

Martin Hogue mentionne simplement qu'un communiqué a été publié par le comité exécutif du SEDR-CSQ afin d'inviter ses membres à effectuer du bénévolat. Cela reste évidemment volontaire et doit respecter les règles émises par la santé publique. Notons que cette invitation ne se fera pas uniquement à l'échelle locale, puisque la CSQ suggère aussi à ses membres de faire du bénévolat. (Annexe IV)

7. **Rappel de la consultation sur l'implication politique de la CSQ**

Martin Hogue rappelle simplement que la consultation sur l'implication politique de la CSQ peut toujours être complétée.

8. **Élections au SEDR-CSQ**

Martin Hogue mentionne que le comité d'élection s'est réuni afin de se questionner sur le maintien des élections comme elles étaient prévues. Un membre suggère d'ailleurs que les élections soient reportées vu le contexte actuel. Sandra Vachon-Roseberry, présidente dudit comité, prend la parole pour expliquer leurs recommandations. Il est convenu de procéder aux élections selon l'échéancier déjà voté en conseil des déléguées et délégués pour plusieurs raisons. D'abord, si les élections étaient reportées à l'automne, cela ne serait pas avantageux pour personne, puisque tout le monde sera assurément fort occupé pour partir la nouvelle année scolaire du bon pied. Il serait également très désavantageux qu'un enseignant commence l'année avec ses élèves pour quitter vers le syndicat un mois ou deux plus tard. De plus, en tenant les élections au printemps comme prévu, le suivi de dossiers sera plus facile. Finalement, si l'échéancier était modifié, il faudrait repasser par les différentes instances pour respecter les statuts et règlements.

Le comité d'élection suggère de modifier seulement des éléments techniques. Pour la mise en candidature, au lieu de faire signer le formulaire par un proposeur et un appuieur, ces derniers pourront plutôt envoyer un courriel à Manon Pelletier. Pour la campagne électorale, le tout pourra être fait en ligne : tous les candidats se retrouveront dans la même situation et personne ne pourra visiter les écoles. Un courriel sera envoyé d'ici peu afin de partager ces informations à tous, principalement au sujet des mises en candidature.

Levée de l'assemblée à 12 h.

MARTIN HOGUE,
Président par intérim

MANON CASTONGUAY,
Secrétaire-trésorière par intérim